

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 5 février 2024</b></p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p align="center"><b>CA-DEL-2024- 006</b></p>
--	---	---

### Tarification de la Foire de l'Essonne Verte

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes Raymond Mulard à Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

**Nombre de conseillers en exercice : 75.**

**Conseillers présents physiquement** : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ (suppléant de Frédéric GOUPIL), Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elisabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Maxime MARCELIN, Mehdi MEJERI, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christèle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (58),

**Conseillers absents / excusé(s)** : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Cyril ROSSELL, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8),

**Conseillers ayant donné procuration** : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR par procuration à Michaël MÉRIGOT, Sana AABIBOU par procuration à Nathalie PABOUDJIAN, Franck COENNE par procuration à Mehdi MEJERI, Franck MARLIN par procuration à Johann MITTELHAUSSER, Isabelle TRAN QUOC HUNG par procuration à Tarik MEZIANE, Angéline DARDENNE par procuration à Nicolas ANDRÉ, Guy CROSNIER par procuration à Jean PERTHUIS, Sabine LESPAGNOL par procuration à Huguette DENIS, Annie LEPAGE par procuration à Dominique LEROUX (9),

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

**CONSIDÉRANT** que pour renforcer le caractère rural et agricole de l'événement et permettre à un maximum de producteurs locaux (dont le siège se situe dans un périmètre de 50 km autour du territoire) de

participer à la Foire, tout en maintenant un modèle économique soutenable pour l'Agglomération, il est nécessaire d'adapter leurs conditions de participation à l'événement,

**CONSIDÉRANT** que les tarifs demeurent inchangés depuis 2014,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**ACCORDE** la gratuité des frais de dossiers et de l'emplacement aux agriculteurs et producteurs locaux,

**PRECISE** que les producteurs locaux pourront installer leur propre stand ou choisir l'une des options d'équipements de la grille tarifaire.

**DIT** que seront considérés comme producteurs locaux, tous ceux installés sur le territoire de la CAESE, mais également ceux situés dans un périmètre de 50 Km autour d'Étampes,

**MAINTIENT** la grille tarifaire suivante :

DESCRIPTIF	Prix unitaire Net
Frais de dossier par exposant*	55 €
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 12 m <sup>2</sup> (3m x 4 m)	440 €
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 24 m <sup>2</sup> (3m x 8 m)	822 €
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 36 m <sup>2</sup> (3m x 12 m)	1 178 €
stand avec parquet et rideaux de fermeture de 48 m <sup>2</sup> (3m x 16 m)	1 492 €
Angle ouvert de 3 m	150 €
<b>OPTION</b> : cloison de fond de stand (la cloison) 4m x 2m	125 €
<b>Aire libre (Tous métiers)</b>	
Métrage standard 4 m de façade (profondeur de 4 m)	180 €
Métrage standard 8 m de façade (profondeur de 4 m)	340 €
Métrage standard 12 m de façade (profondeur de 4 m)	500 €
Métrage standard 16 m de façade (profondeur de 4 m)	680 €
<b>AUTOMOBILE</b>	
le module de base 120 m <sup>2</sup>	875 €
le module supplémentaire de 30 m <sup>2</sup>	150 €
<b>ELECTRICITÉ (forfait obligatoire en stand)</b>	
comprenant le branchement, le coffret électrique, la consommation :	
500 W	61 €
1000 W ( 5 ampères)	122 €
2.200 W (10 ampères)	206 €
3.000 W (15 ampères monophasés ou (ampères triphasé)	275 €
3.000 W (20 ampères monophasés ou 7 ampères triphasés)	458 €

\* : un forfait de 65 € pour les Artisans d'Art répertoriés en tant que tels auprès de la Chambre des Métiers de l'Artisanat d'Art. (caution de 250 € pour la réservation du stand) et la gratuité des frais de dossier et de stand accordée uniquement aux œuvres caritatives, culturelles ou encore d'utilité publique.

### Messages sonores non exposants

- 5 annonces par jours durant les 4 jours : 305 € soit 16 € l'annonce
- 4 annonces par jours durant les 4 jours : 268 € soit 17 € l'annonce
- 3 annonces par jours durant les 4 jours : 220 € soit 18 € l'annonce

### Messages sonores pour les exposants

- 5 annonces par jours durant les 4 jours : 213 € soit 11 € l'annonce
- 4 annonces par jours durant les 4 jours : 195 € soit 12 € l'annonce
- 3 annonces par jours durant les 4 jours : 165 € soit 14 € l'annonce

Métiers Forains	Prix Unitaire Net
Manèges enfants (de 8 à 12 m)	290,00 €
Boutique « tir, chasse, fabrication » Le mètre linéaire	18,00 €
Forfait électricité :	
- de 3 à 6 Kws	123,00 €
- de 9 à 12 Kws	136,00 €
- de 18 à 24 Kws	170,00 €

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER